

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne**

**Séance du 6 juin 2023**

**Délibération n°18 - 2023 relative à la convention de partenariat pour l'universitarisation des formations sanitaires**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-3,*

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la convention actualisée de partenariat pour l'universitarisation des formations sanitaires.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	5
Nombre de pouvoirs	5		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



Le vice-président du conseil d'administration  
**Olivier DUPERON**

Document en annexe au présent extrait : Convention de partenariat universitarisation des formations sanitaires

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 12/06/23

Document mis en ligne le : 12/06/23